

Tous engagés pour changer des vies

Rapport annuel d'activité 2021



nexem
employeurs, différemment

Engagés face à la crise

- Influencer sur les politiques publiques
- Reconnaître le prendre soin
- Porter des revendications fortes
- Notre mobilisation régionale
- Notre implication dans la "mission Laforcade"
- *Laforcade 1* : notre enquête auprès des adhérents

6

Engagés pour nos métiers

- Vers une convention collective unique étendue
- Focus sur le dialogue social
- Premier baromètre des tensions de recrutement
- La conférence des métiers et le soutien à la construction d'un nouvel environnement conventionnel
- Un plan d'action et de financement
- Focus sur la formation
- Une contribution à la vie des territoires
- Notre plaidoyer pour les élections 2022

14

Engagés pour l'avenir de notre secteur

- Initiatives remarquables et innovantes : la plateforme Nexem
- L'accélérateur 21
- L'assistance au projet de vie (APV) : un dispositif d'appui à l'autodétermination reconnu
- La reconnaissance des dispositifs d'autorégulation pour les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme
- La transition numérique
- La réforme de l'évaluation de la qualité des ESSMS
- La mise en œuvre de la loi Egalim dans les ESSMS
- La transition énergétique : décret tertiaire
- Le plan d'action européen pour mettre en œuvre son socle sur les droits sociaux
- Focus sur les partenariats en 2021
- Nexem intègre la Convention des entreprises pour le climat

26

Les chiffres clés 2021

30

En première ligne et sur tous les fronts, engagés !

En première ligne face à la crise sanitaire, nos professionnels ont mené le combat sans relâche. Mais la pandémie a mis en lumière une autre crise, plus ancienne et plus profonde, celle du manque de reconnaissance et d'attractivité de nos métiers.

Nexem s'est engagée aux côtés des professionnels pour que soit entendue leur voix et reconnue leur place – pleine et entière – dans le système de soins. Même si le combat doit et va continuer pour l'attractivité de tous les métiers, nous pouvons saluer de premières victoires : des revalorisations salariales – malheureusement trop partielles – et la tenue, début 2022, de la Conférence des métiers que nous appelions de nos vœux.

La veille même de la conférence des métiers, nous recevions mandat pour négocier une convention collective unique étendue (CCUE). Cette concordance nous offre une opportunité véritablement historique pour redonner force et lisibilité à notre secteur, pour améliorer la qualité de vie au travail et les perspectives de carrières, pour transformer l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale.

Les valeurs portées par notre secteur, inspirées de valeurs humaines et collectives, sont en phase avec les attentes de nos concitoyens, pour davantage de solidarité et de bienveillance. Avec vous et pour vous, nous continuons à les défendre sur tous les fronts.

Alain Raoul,
Président de Nexem

Du Ségur de la santé à la Conférence des métiers en passant par la "mission Laforcade", nous avons, sans relâche, à Paris comme en région, porté la voix du secteur.



3.

17 février (3.)

Lors des assemblées générales exceptionnelles de Nexem et de la Fehap, les adhérents confient un même mandat aux deux organisations pour négocier la future CCUE.

21 mars

"Rejoignez-les, ils ont besoin de vous." Le gouvernement lance une campagne de communication, à laquelle Nexem a été associée, autour du recrutement pour faire face à la crise des métiers du soin et de l'accompagnement.

6 janvier

Discours du président de la République lors du Congrès de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS).

1^{er} octobre

Entrée en vigueur du *Ségur 2*.

15 avril

Signature d'un accord de méthode dans le cadre de la "mission Laforcade", une première étape pour la revalorisation du secteur.

20 janvier

Michel Laforcade ouvre des négociations pour traiter en urgence des métiers en tension.

13 juillet

Signature des accords du Ségur de la santé.

17 mars (1.)

Le premier confinement débutait en France pour faire face à la pandémie liée à la Covid-19.

2020

2021

2022



1.

25 mai

Ouverture de la concertation du Ségur de la santé. Nicole Notat est chargée d'établir un rapport sur le secteur sanitaire et social.

28 janvier

Nexem rend public son Livre blanc en faveur de l'attractivité des métiers avec 9 propositions concrètes.



Mai

#Pourquoi pas moi
Campagne pour la revalorisation des salaires de tous les professionnels du soin et de l'accompagnement.

8 novembre (2.)

Le Premier ministre annonce des revalorisations et l'organisation d'une Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social pour "dessiner un calendrier partagé permettant de concilier des premières avancées rapides et l'engagement d'un travail de fond et dans la durée".

Février

Enquête auprès de nos adhérents portant sur l'application de la mesure *Laforcade 1*.

18 février

Lors de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social le Premier ministre annonce la revalorisation des salaires des métiers de l'accompagnement social et du médico-social.



2.

Engagés face à la crise



NOS ADHÉRENTS FONT FACE À UNE CRISE INSCRITE DANS LA DURÉE

En 2021, après le pic de la crise et les confinements, les associations et les professionnels ont dû continuer à tenir le front sanitaire et social. A l'urgence liée à la pandémie s'ajoutaient des problématiques organisationnelles, notamment pour les employeurs de notre secteur.

Les difficultés à résoudre dans l'urgence n'ont pas manqué : application des protocoles sanitaires, congés maladie, cas-contact, mise en œuvre du télétravail ou encore gardes d'enfants. Il a fallu au cours de l'année 2021 organiser les campagnes de vaccination (pour nos publics fragiles comme pour les personnels), s'adapter à la mise en place du passe sanitaire, suivre les dispositions successives...

Tout au long de la crise, Nexem a relayé les préoccupations de nos adhérents auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux. Au-delà des échanges quotidiens avec toutes les administrations et collectivités concernées par le secteur, nous avons rencontré, le 29 mars 2021, Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé au sujet des conséquences de la crise sanitaire sur les enfants et les familles. Nous avons participé à plusieurs rendez-vous auprès du cabinet d'Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, de Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées ou encore des agences régionales de santé (ARS) afin d'assurer un suivi de la situation sanitaire et ses conséquences dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Nexem a accompagné ses adhérents pour répondre à leurs très nombreuses interrogations. Les associations ont pu, tous les jours, avoir recours au téléconseil.

Les équipes de Nexem engagées chaque jour auprès des adhérents

13 984

questions traitées
en 2021

12 451

appels traités
en 2021

DES OUTILS AU SERVICE DES ADHÉRENTS POUR LES AIDER À FAIRE FACE

Nos outils numériques ont fonctionné à plein pour décrypter en temps réel et relayer auprès de nos adhérents notre veille technique et juridique. Le site Internet tient à disposition une base documentaire actualisée et des guides opérationnels.

- **L'espace adhérents** : La base documentaire de Nexem comporte des fiches techniques, des outils et des guides 360°. L'espace dédié au Covid, est mis à jour en temps réel : modifications du protocole sanitaire, activité partielle, arrêts dérogatoires, obligation vaccinale, mesures salariales, etc.
- **L'Hebdo by Nexem** : notre newsletter hebdomadaire décrypte l'actualité du secteur pour ses 13 000 adhérents abonnés.
- **Le Mensuel en droit social** approfondit l'information et décrypte l'actualité juridique.
- **Les webinaires "52 minutes"** se consacrent aux sujets de fond (formation professionnelle, prévoyance, santé au travail et actions de relations institutionnelles...) avec une séquence questions/réponses.
- **Les vidéos by Nexem**, hebdomadaires également disponibles en podcast, traitent des sujets techniques et pointus.
- **Les rendez-vous "négos"** webinaires du dialogue social, ils rendent compte de l'évolution des discussions après chaque séance de négociation.
- **Le Live by Nexem**, émissions de débats, d'interviews, de focus sur des sujets stratégiques et prospectifs : l'habitat dans le secteur social et médico-social, la contractualisation, l'attractivité des métiers, la RSO ou encore l'innovation sociale.



Influer sur les politiques publiques

L'année 2020 avait mis en lumière le paradoxe de l'extrême utilité sociale de notre secteur et de nos métiers et, dans le même temps, le peu de considération que les pouvoirs publics leur accordaient. Les premières négociations du Ségur de la santé ont cristallisé le manque de reconnaissance de notre secteur et la méconnaissance de la complexité et de la complémentarité des métiers du soin. Une vision centrée sur la dimension médicale de la santé continuait à primer, ignorant l'importance de la prévention, l'accompagnement, l'hébergement, le soin à domicile ou encore l'éducation inclusive pour la santé des personnes.

La revalorisation des professionnels de santé ne visait dans un premier temps qu'une minorité de métiers du soin ; seule une intervention déterminée de notre part – employeurs du secteur social et médico-social – a permis un premier dépassement du périmètre pour englober le grand âge, puis le handicap, et la poursuite du combat pour les autres secteurs.

"Les oubliés du Ségur" se sont mobilisés pour témoigner d'un traitement légitimement considéré comme discriminatoire. Leurs revendications ont été soutenues par Nexem et différentes Unions et fédérations. Face au manque de reconnaissance, il s'agissait de défendre le rôle majeur du secteur, dans la diversité et la complexité de ses métiers, d'une part pour répondre efficacement aux situations de crise et d'urgence, d'autre part pour bâtir une société solidaire et inclusive.

Les iniquités de traitement, notamment pour ce qui concerne les revalorisations salariales, ont aggravé la crise structurelle du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif qui perdait encore davantage en attractivité salariale. L'année 2021 a été marquée par des difficultés accrues en matière de ressources humaines et de recrutement : départs de salariés, postes restant vacants, découragement des professionnels... Cette dégradation de la situation a mis en grande difficulté notre secteur. Il fallait donc poursuivre et intensifier notre mobilisation afin d'en assurer le rétablissement et la pérennité.

#POURQUOIPASMOI, UNE CAMPAGNE VIRALE

Mobilisées pour le juste traitement des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social, Nexem, la Croix-Rouge française et la Fehap ont adressé une lettre ouverte aux pouvoirs publics et lancé une campagne de communication digitale à l'automne 2021.



Reconnaître le prendre soin

Le constat que nous avons porté auprès des pouvoirs publics est que le système de santé n'est pas construit pour rester soutenable en situation de crise. Le Ségur est un processus qui interpelle tous les acteurs et tous les secteurs, au domicile comme en établissements de séjour. Il est capital de coconstruire un nouveau système, véritablement inclusif, qui passe du paradigme du soin à celui du bien-être.

Nous restons, à cet égard, fermement attachés au premier principe énoncé dans le préambule de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : "La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité."

Laurent, éducateur spécialisé d'une maison d'accueil spécialisée (MAS), depuis 7 ans

Il gagne aujourd'hui 1625 € nets/mois. Il aime son travail, mais il regrette de ne pas avoir opté, 7 ans plus tôt, pour la MAS rattachée au centre hospitalier au sein de laquelle il avait effectué plusieurs remplacements. En effet, s'il avait intégré la fonction publique hospitalière, il gagnerait aujourd'hui plus de 350 € nets/mois supplémentaires (+ 2,5 mois de salaire).¹

Notre partenariat étroit avec la Fehap et la Croix-Rouge française (adhérente de Nexem depuis 2022) a renforcé notre impact. Nous avons d'une seule voix exprimé l'attente d'un engagement clair, fort et pérenne des pouvoirs publics pour :

- nous permettre d'assurer de meilleures conditions d'emploi et de rémunération ;
- donner priorité à la réduction de la sinistralité et à l'amélioration de la qualité de vie au travail ;
- moderniser les formations et changer l'image des métiers ;
- garantir la mobilisation et la coordination des acteurs et des financements au niveau national et dans les territoires.

1. Citations extraites du plaidoyer de la FEHAP, de Nexem et de la Croix-Rouge française pour la Conférence des métiers, publié le 18 février 2022.

Porter des revendications fortes

Nexem a approuvé la démarche gouvernementale de concertation engagée en janvier 2021, relevant avec satisfaction que le secteur médico-social faisait enfin son apparition dans les prises de parole de l'exécutif. Mais le combat devait se poursuivre : dans nos différentes rencontres avec les pouvoirs publics, dans nos courriers au directeur de cabinet du Premier ministre ainsi qu'au cabinet du président de la République en février 2021, nous avons rappelé l'action cruciale de nos professionnels dans l'accompagnement des publics vulnérables lors de la crise sanitaire.

Le combat a dû être mené encore, tant au niveau national que dans les régions, pour étendre les revalorisations salariales à l'ensemble des professionnels. Nous voulions notamment que soient entendues les voix des représentants de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et de la protection juridique des majeurs. Nous devons convaincre que la reconnaissance de l'apport de nos métiers à la collectivité est, avant tout, une question de société.

A l'automne 2021, Nexem et cinq organisations a décidé d'interpeller le Premier ministre sur la crise que traverse le travail social et sur la nécessité de revaloriser et pérenniser les carrières de l'ensemble de nos professionnels. La lettre ouverte, adressée le 22 novembre 2021 avec la Cnape, la Croix-Rouge française, la FAS, la Fehap et l'Uniopss dresse un tableau réaliste de la crise que traverse le secteur alors même qu'il est en première ligne pour répondre aux défis posés par la crise sanitaire.

" Le travail social est en crise. Comme de nombreux secteurs, il fait face à des tensions de recrutement dont les conséquences sont dramatiques pour l'accompagnement et l'hébergement social. Un manque de bras auquel s'ajoute un manque de candidats dans nos écoles de formation. Les professionnels sont, pour leur niveau d'étude, mal rémunérés tout en étant confrontés à des conditions de travail difficiles. L'avenir de nos métiers est en péril. "



Notre mobilisation régionale

De l'Occitanie aux Hauts-de-France en passant par les Pays de la Loire, les délégations régionales de Nexem se sont mobilisées, souvent en format interfédéral, pour mener un travail intense auprès des ARS et interpeller les pouvoirs publics, pour organiser des rassemblements dans les grandes villes et des conférences de presse, pour animer des événements inter-fédérations... A l'automne 2021 les actions " coup de poing " se sont multipliées.

TOUR D'HORIZON DES MOBILISATIONS

- **En Pays de la Loire**, une conférence de presse – Nexem, Uriopss, Croix-Rouge française, Fehap, APF France Handicap – montrait l'engagement du secteur associatif et alertait sur la crise qu'il traverse. Nexem Pays de la Loire a également proposé aux acteurs du territoire de participer aux rencontres régionales en portant le thème " Recruter, une mission impossible ? "
- **Nexem Occitanie** a appelé à poursuivre la mobilisation sur les revalorisations salariales à travers un "rassemblement populaire". Plus de 300 responsables d'associations et de fédérations se sont ainsi réunis à Toulouse et à Montpellier.
- **Plusieurs acteurs du bassin de la Loire** ont envoyé une lettre ouverte aux décideurs publics territoriaux : parlementaires, ARS, Observatoire régional de santé, conseils régionaux et départementaux, Opco santé, Pôle emploi...

- **Dans les Hauts-de-France**, une conférence de presse intitulée " Crise des métiers de l'humain : pour continuer à pouvoir prendre soin, les associations se mobilisent ! " a été organisée par une dizaine d'organisations (Nexem, la Fehap, l'Uriopss, la Cnape, la FAS, l'Unapei...).
- Enfin, **un courrier a été envoyé au ministre des outre-mer** pour l'alerter sur la situation de crise sanitaire et sociale en Guadeloupe.

Ce recensement n'est pas exhaustif. La délégation de Bourgogne-Franche-Comté s'est mobilisée auprès des adhérents pour recueillir questions et avis en amont de toutes les réunions avec l'ARS. En Aquitaine comme en Bretagne, sur l'ensemble du territoire, toutes les actions avaient pour objectif d'alerter sur les dangers que font peser les iniquités salariales issues du Ségur de la santé pour les organisations et pour les personnes accompagnées.

La mobilisation reste intacte en 2022. Le 25 janvier, les délégations régionales de Nexem et de la Fehap se sont à nouveau mobilisées pour alerter les pouvoirs publics sur les difficultés croissantes du secteur associatif en matière de recrutement, de sous-effectifs, de formation et d'attractivité. Partout en France, étaient simultanément organisés des événements autour de la " crise des métiers de l'humain " : relations presse, lettres ouvertes, cartes de vœux, messages sur les réseaux sociaux... Cette mobilisation très suivie a donné lieu à de nombreux articles, notamment dans la presse quotidienne régionale.

Notre implication dans la " mission Laforcade "

Le Premier ministre a confié à Michel Laforcade, ancien directeur de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, une mission sur les métiers de l'autonomie. Elle portait sur les conditions de mise en œuvre de propositions issues du rapport sur l'attractivité des métiers du grand âge réalisé en octobre 2019 par Myriam El Khomri, en l'élargissant au domaine du handicap en institution comme à domicile.

Nexem a été reçue en décembre 2020 et a présenté ses arguments en faveur de mesures couvrant tout le spectre du secteur social et médico-social à but non lucratif. A la fin du mois de janvier, Nexem avec la Croix-Rouge française et la Fehap dénonçaient conjointement l'option retenue consistant à ne revaloriser que certaines professions du secteur privé non lucratif alors même qu'était annoncée la revalorisation de tous les métiers du secteur public.

Mehdi, éducateur technique spécialisé en Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)

Après 5 ans d'expérience, il gagne 1540 € nets mensuels. S'il avait rejoint la fonction publique hospitalière, il percevrait plus de 3,5 mois de salaire en plus (+460 € nets/mois d'écart).

Il a tout de même candidaté sur des offres d'emploi diffusées par des ESMS de la fonction publique hospitalière, car même si ses 5 années d'expérience professionnelle dans le secteur associatif ne sont pas reconnues, il percevra néanmoins 360 € nets en plus par mois.

DES AVANCÉES PARTIELLES

Les négociations se sont donc poursuivies pour aboutir, le 15 avril 2021, à la signature d'un accord de méthode. Le même jour était lancée la seconde étape du Ségur. Au fil des semaines, des avancées notables ont été obtenues, telles que l'extension des revalorisations à tous les métiers du soin. Cependant, cette signature ne constituait qu'une première étape. L'objectif était d'intégrer les professionnels de la filière socio-éducative au dispositif de revalorisation.

En septembre 2021, Nexem et ses partenaires ont saisi les présidents des conseils départementaux afin d'alerter sur les discriminations qui perduraient dans les dispositions du Ségur liées aux avancées restées partielles de la " mission Laforcade ". Nexem déplore que les professionnels des organismes de formation et ceux des filières administratives et logistiques – pourtant essentiels au bon fonctionnement des ESMS et à un accompagnement de qualité des personnes vulnérables – n'aient pas été pris en considération dans cette démarche de revalorisation.

Mise en œuvre de l'indemnité Laforcade 1 : notre enquête auprès des adhérents

A la suite de l'agrément de la recommandation patronale portant la mesure *Laforcade 1*, Nexem a réalisé une enquête auprès de ses adhérents, du 8 au 28 février 2022, afin de dresser un état des lieux de sa mise en œuvre.

La mesure n°1 de l'accord Laforcade prévoyait une revalorisation salariale de 183 € nets mensuels pour les personnels soignants et de rééducation, AMP, AES et AVS, au sein du secteur handicap financé par l'Assurance maladie, des SSIAD et de l'addictologie. L'application de la mesure à ce secteur d'activité a été confirmée dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2022. L'objectif de notre étude visait à recenser les différences de traitements territoriaux et par type d'autorité de tarification pour le financement de cette mesure. Menée auprès de 108 adhérents, soit 450 établissements rassemblant quelque 11 500 salariés, l'enquête a mis en évidence que :

- plus de trois-quarts des répondants rencontraient des difficultés avec leurs financeurs, ARS et conseil départemental, pour mettre en œuvre le *Laforcade 1* ;
- un grand nombre de conseils départementaux n'ont pas financé la mesure *Laforcade 1* faute de textes réglementaires encadrant les moyens financiers dédiés ;
- sur la quasi-totalité du territoire national, les financements ARS ne couvraient pas les besoins réels des gestionnaires d'ESSMS ;
- près de 60 % des répondants ont signalé un manque de financement ARS du *Laforcade 1*, et plus de 25 % ne savaient pas si les financements reçus pouvaient ou non couvrir leurs besoins ;

- plusieurs gestionnaires ont eu recours à des avances de trésorerie pour compenser les écarts entre financements perçus et besoins réels ;
- les gestionnaires manquaient de visibilité sur la compensation des écarts constatés sur les financements 2021 alloués et sur la pérennisation de la mesure sur l'année 2022 ;
- les tensions sociales sur les territoires se sont exacerbées en partie du fait des difficultés d'application du *Laforcade 1*.

Alice, infirmière puéricultrice, entre pouponnière à caractère social et institut médico-éducatif

Alice a été recrutée il y a 5 ans au sein d'un IME géré par une association intervenant dans le champ du handicap, enfant et adulte, et dans le champ de la protection de l'enfance. Souhaitant élargir ses activités et développer ses compétences, elle a saisi l'opportunité proposée par son employeur, de partager son temps de travail entre l'IME et la pouponnière à caractère social. Elle a néanmoins formulé la demande de retravailler à nouveau à 100 % au sein de l'IME à compter du 1^{er} janvier 2022. En effet, Alice ne comprend pas et ne souhaite pas que son mi-temps au sein de la pouponnière d'enfant à caractère social vienne amputer la revalorisation " Laforcade " de moitié.

Engagés pour nos métiers



médico-social, organisée par le Premier ministre, et avec la présence de nombreux membres du gouvernement, de l'Assemblée des départements de France et des partenaires sociaux.

Notre stratégie a consisté à concilier le long terme et la gestion de l'urgence, en occupant toute notre place dans le dialogue social pour faire valoir, durant toute la durée des négociations, la nécessité de moderniser et structurer le secteur, en fondant notamment une nouvelle CCUE. Nous avons ainsi obtenu, outre l'enveloppe de 720 millions d'euros dédiée à la revalorisation de la filière socio-éducative, une enveloppe de 500 millions pour la structuration du secteur. Après deux années d'un dialogue devenu structurel, nous entamons en 2022 les négociations pour la CCUE.

LA CCUE : UNE NÉCESSITÉ POUR LE SECTEUR

Notre secteur souffre de la profusion de conventions collectives devenues obsolètes. Cette hétérogénéité nuit à sa visibilité et entrave sa cohérence. Les environnements juridiques divergent ou se chevauchent et brident la construction et la facilitation de parcours professionnels, alors que la mobilité et les perspectives de carrière sont pourtant indispensables. De plus, 200 000 salariés du prendre soin ne sont couverts par aucune convention collective. Cette hétérogénéité dans notre branche est un frein à l'indispensable transformation de l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale. Celle-ci exige en effet la transversalité et la globalité de l'accompagnement et donc le décloisonnement des dispositifs et des acteurs, incompatible avec une multitude de conventions collectives. Un cadre juridique unique s'avère donc indispensable.

L'attractivité de nos métiers a constitué l'année 2021 – de façon plus cruciale encore que les précédentes – le cœur de notre stratégie. L'année de mobilisation a tissé des liens étroits entre Nexem et ses partenaires historiques, la Fehap et la Croix-Rouge française qui a choisi de devenir adhérente de notre organisation. En interpellant les pouvoirs publics, nous gardions à l'esprit qu'au-delà des revalorisations salariales, c'est à la structuration de notre secteur que nous voulions œuvrer car elle demeure le vecteur indispensable de son attractivité.

Les organisations des employeurs associatifs du secteur sanitaire, social et médico-social, représentées par la Croix-Rouge française, la Fehap et Nexem, participaient ainsi le 18 février à la Conférence des métiers de l'accompagnement social et



NEX'STEP, UN ÉVÉNEMENT DIGITAL CONSACRÉ À L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Myriam El Khomri, grand témoin

L'événement on line de Nexem consacré à l'attractivité des métiers accueillait, le 30 septembre 2021, Myriam El Khomri, autrice du rapport "Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand-âge", remis en 2019 à la ministre des Solidarités et de la Santé. Ces deux heures de discussions et tables rondes, animées par Thierry Guerrier, ont également accueilli successivement Claire Aubert-Hauray, membre du bureau de Nexem et directrice générale

de l'ARSL, Philippe Calmette, président délégué de Nexem, Manuel Pélissier directeur général de l'IRTS (Institut Parmentier), Dorothee Bedock directrice générale adjointe de Nexem, Luc Gateau président de l'Unapei, et Marie-Sophie Desaule présidente de la Fehap.

Près de 700 spectateurs en direct ont pu suivre ces riches échanges sur le PLFSS 2022, l'évolution des métiers et leur nécessaire reconnaissance.

2022 : vers une convention collective unique étendue

A l'occasion de l'assemblée générale (AG) de 2021, nous annonçons vouloir nous engager dans une convergence de l'environnement conventionnel. Le processus s'est accéléré et 2022 marque l'entrée dans la phase opérationnelle. L'AG de 2022 sera l'occasion d'annoncer l'ouverture des négociations d'une CCUE avec les partenaires sociaux et aux côtés de la Fehap.

La CCUE comportera une classification unique, hiérarchisant les emplois indépendamment de la typologie des salariés, de l'activité des établissements ou de la catégorie des personnes fragiles prises en charge. Ancrée dans la réalité des besoins, la CCUE prendra mieux en compte les compétences mises en œuvre par les professionnels, n'adossera plus la grille de rémunération sur le seul critère de l'ancienneté. Elle favorisera ainsi la mobilité en ouvrant le champ des évolutions de carrière.

Ghyslaine, cheffe de service médico-social au sein d'un centre d'accueil médico-social précoce (CAMSP)

Elle a 15 ans d'expérience professionnelle. Son salaire net mensuel s'élève à 2610 €. Si elle avait fait son parcours professionnel dans la fonction publique hospitalière, elle gagnerait aujourd'hui 430 € nets/mois de plus.

CETTE APPROCHE RÉPOND AUX ATTENTES DES SALARIÉS D'AVOIR UN SYSTÈME :

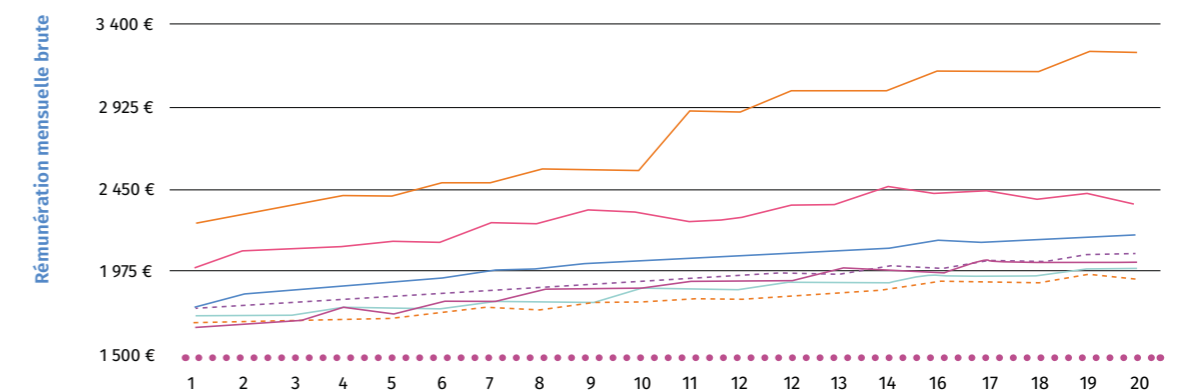
- **plus équitable**, par le positionnement des emplois communs à tous les métiers, indépendamment de la personne qui occupe le poste et de ses caractéristiques ;
- **plus lisible et transparent** pour permettre l'adhésion et la confiance des acteurs ;
- **plus souple** pour prendre en compte l'évolution des activités et l'émergence de besoins nouveaux.

CETTE APPROCHE RÉPOND AUX ATTENTES DES EMPLOYEURS ET DES FINANCEURS :

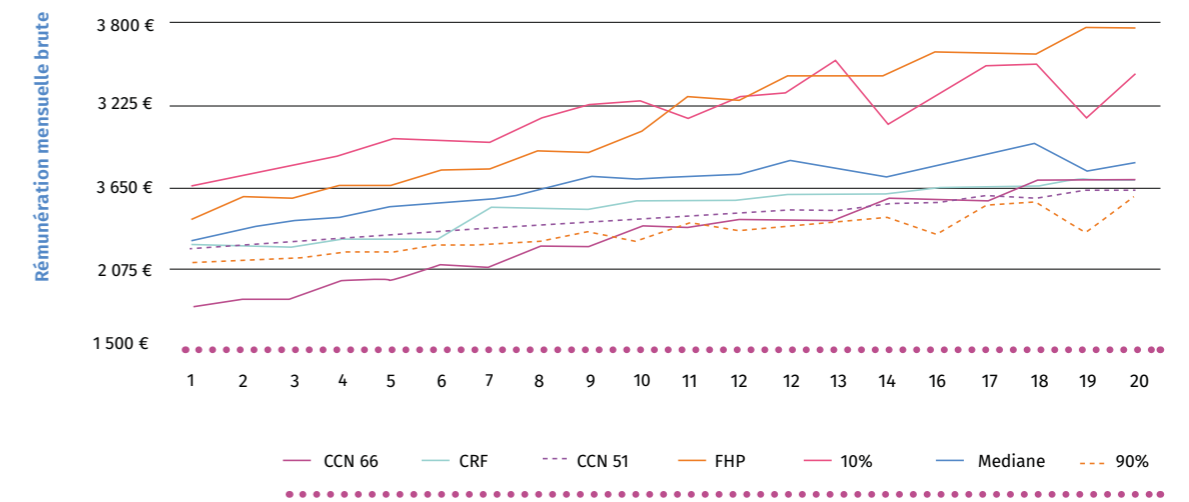
- par le pilotage de salaires minimaux conventionnels, elle permet une gestion plus ciblée et moins uniforme que le pilotage selon une valeur de point ;
- par une reconnaissance des exigences d'un emploi ou de situations particulières et de l'apport effectif de certaines caractéristiques du salarié, elle permet une réduction significative du nombre de compléments de rémunération qui concourent actuellement au manque de lisibilité.

Rémunérations comparées d'une aide-soignante et d'une infirmière diplômée d'Etat, selon ancienneté et conventions collective de références. Sont également représentées les évolutions salariales dans la fonction publique hospitalière et le secteur privé

RÉMUNÉRATIONS DES AIDES-SOIGNANT(E)S



RÉMUNÉRATIONS DES INFIRMIER(E)S DIPLÔMÉ(E)S D'ETAT



Dialogue social - Accords, avenants et recommandations patronales en 2021

**BRANCHE SANITAIRE,
MÉDICO-SOCIALE ET SANITAIRE
À BUT NON LUCRATIF (BASS)**

- **Accord relatif à la déclinaison de la mesure 1 de l'accord Laforcade** : mis à la signature par Aress le 16 novembre 2021, l'accord a été signé avec la CFDT, mais a fait l'objet d'une opposition majoritaire de la part de la CGT, FO et SUD. Afin de rendre cette mesure effective, Aress a fait le choix de mettre en place une recommandation patronale.
- **Accord relatif à la qualité de vie au travail (QVT)** : conclu le 16 novembre 2021, l'accord a néanmoins fait l'objet d'une opposition majoritaire de la part de la CGT, FO et SUD.

**AU NIVEAU DU CHAMP 66-79-CHRS :
LES ACCORDS CONCLUS**

- **Accord du 10 novembre 2021 relatif au "Ségur des médecins"** : cet accord est applicable sans nécessiter d'agrément, les structures concernées relevant du Code de la santé publique et non du Code de l'action sociale et des familles.
- **Accord du 8 décembre 2021 relatif au Ségur 2** : rejeté par les organisations syndicales (hormis la CFDT), il a fait l'objet d'une recommandation patronale pour sa mise en œuvre.
- **Avenant 2 du 4 mars 2021 à l'accord inter-branche relatif à la complémentaire santé** : agréé par arrêté du 28 juillet 2021 (publié

au *Journal officiel* du 1^{er} août), cet avenant concerne le Haut degré de solidarité.

**AU NIVEAU DE LA CCN 66 :
LES AVENANTS CONCLUS**

- **Avenant 361 relatif aux mesures salariales 2021** : rédigé le 9 juin 2021, agréé par arrêté du 3 août 2021, publié au *Journal officiel* du 18 août.
- **Avenant 362 relatif au régime de prévoyance mutualisé** du 8 décembre 2021, agréé par arrêté du 22 janvier 2022, publié au *Journal officiel* du 15 février.

**AU NIVEAU DES ACCORDS CHRS :
UN TEXTE CONCLU**

- **Protocole 164 relatif aux mesures salariales 2021** du 1^{er} juillet 2021, agréé par arrêté du 23 septembre 2021, publié au *Journal officiel* du 8 octobre.

ÉGALEMENT EN 2021...

- **Arrêté du 5 août 2021 fusionnant les champs de négociations** : il n'existe désormais plus qu'une seule table de négociations pour le champ 66-79-CHRS. Durant un délai maximum de 5 ans, les textes conventionnels continuent à exister.
- **Aress est devenue l'organisation syndicale représentative** dans plusieurs champs conventionnels.

En janvier 2022, Nexem et la Fehap publient le premier baromètre des tensions de recrutement, un outil d'observation au service de l'attractivité du secteur

Dans la foulée des négociations du Ségur et de la "mission Laforcade", une Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, appelée de nos vœux, était annoncée pour le premier trimestre 2022. Afin de disposer de données objectives et chiffrées, Nexem et la Fehap ont publié en janvier 2022 le premier baromètre des tensions de recrutement. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des adhérents Nexem-Fehap au dernier trimestre 2021. 407 associations représentant 90 000 salariés sur tout le territoire y ont répondu.

Ce premier baromètre signale que le secteur commence à donner des signes de fragilité structurelle quant à sa capacité à attirer et fidéliser des professionnels. Il est nécessaire de prendre soin des professionnels tout, comme ils prennent soin des personnes accompagnées, de les reconnaître et de les valoriser dans leur travail.

**DES TENSIONS DE RECRUTEMENT POUR
TOUTES LES CATÉGORIES DE POSTES**

4 300 postes sont vacants au sein des structures du panel, soit 5 % des effectifs. Rapportés à la totalité des 610 000 salariés de nos réseaux, 45 000 postes sont potentiellement vacants. De plus, 150 000 départs à la retraite auront lieu dans les cinq ans au sein des 35 000 établissements et services du secteur.

Les tensions de recrutement touchent toutes les filières et professions indépendamment de la revalorisation salariale du Ségur de la santé. Quatre catégories de métiers sont plus fortement concernées par les vacances de postes :

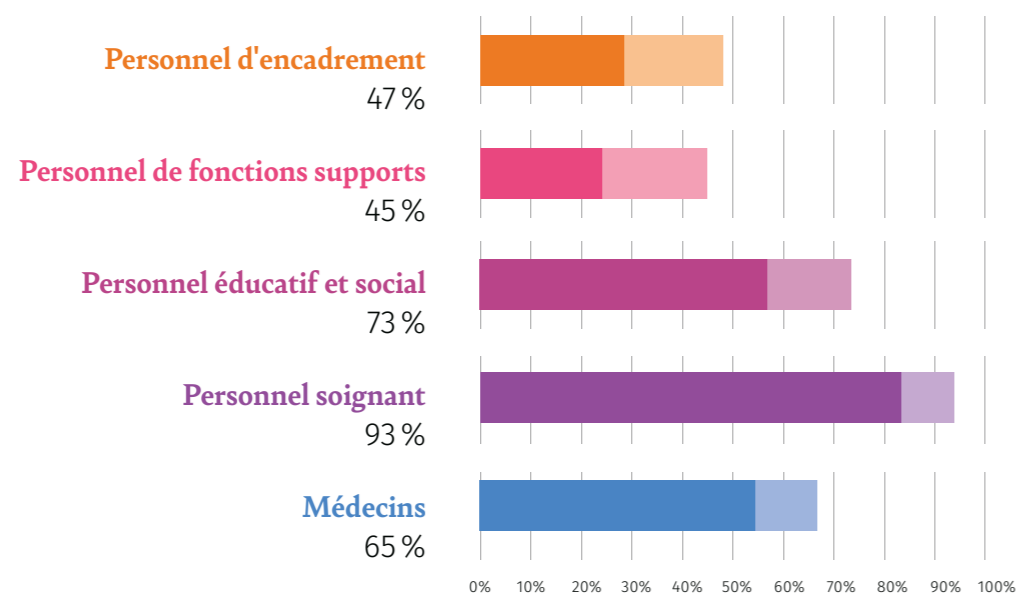
- le personnel soignant et de rééducation : infirmiers, aides-soignants, masseurs-kinésithérapeutes... pour 93 % des répondants qui ont des postes à pourvoir dans ces catégories ;
- le personnel éducatif et social pour 73 % des répondants ;
- les médecins pour 65 % des répondants ;
- les personnels d'encadrement et les fonctions supports ne sont pas épargnés puisque respectivement 47 % et 45 % des répondants.

« Ces métiers sont en crise. Il y a une perte d'attractivité, un déclin des vocations et on connaît le hiatus. Le sens de ces métiers est là mais ils sont insuffisamment reconnus avec des perspectives de carrière trop peu attractives et des conditions de travail difficiles. »

Emmanuel Macron,

LE 6 JANVIER 2022 AU CONGRÈS DE LA
FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

MÉTIER SUIVANT LES VACANCES DE POSTES



DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT QUI S'AGGRAVENT

Plus de la moitié des répondants affirment que leurs difficultés de recrutement se sont accrues au cours du 3^e trimestre 2021 pour :

- les infirmiers, selon 56 % des répondants ;
- les aides-soignants, selon 52 % des répondants ;
- les éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs, selon 39 % des répondants.

Plus d'un tiers soulignent des difficultés accrues pour recruter :

- des aides médico-psychologiques (AMP) et des accompagnants éducatifs et sociaux (AES), selon 34% des répondants ;
- du personnel médical (hors directeurs), selon 30 % des répondants.

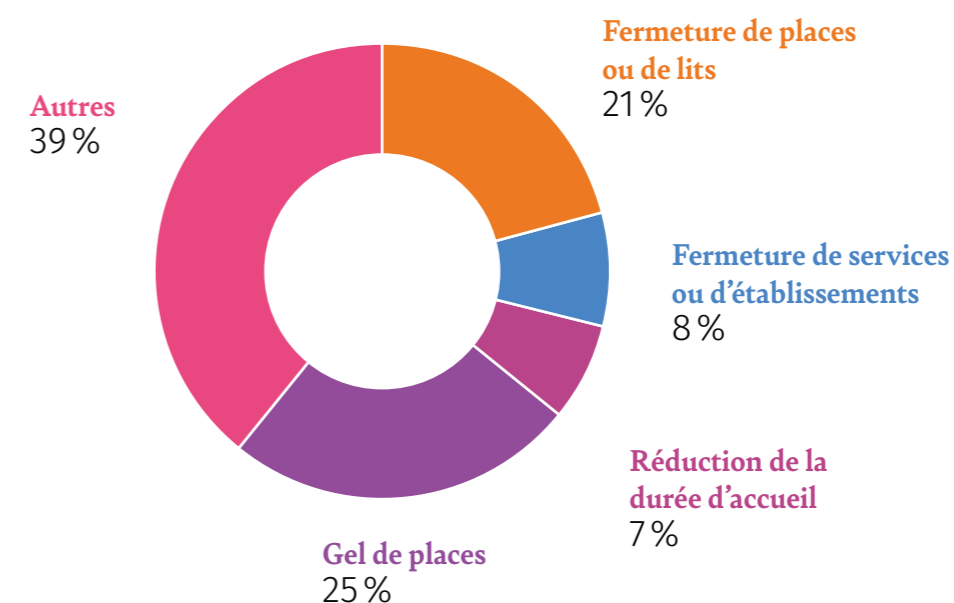
5 300 départs, dont la moitié de départs volontaires, ont été comptabilisés entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2021 dans les structures qui ont répondu à cette enquête. Rapporté aux 610 000 salariés des adhérents de Nexem et la Fehap, ce chiffre doit nous alarmer : notre secteur pourrait subir 36 000 départs.

PALLIER LE MANQUE DE PERSONNELS, DE LA " DÉBROUILLE " À LA FERMETURE DE LITS

Afin de trouver des solutions face au manque de personnel, les établissements et les services ont recours à des leviers divers, mais la souplesse d'organisation entraîne souvent fatigue et dégradation des conditions de travail, enclenchant un

cercle vicieux de nouveaux départs. La fermeture de services ou d'établissements est un point de vigilance important pouvant s'aggraver dans les mois à venir. 8 % des répondants ont indiqué y avoir eu recours.

PRINCIPALES MESURES PRISES POUR RÉDUIRE L'ACTIVITÉ



La Conférence des métiers et la construction d'un nouvel environnement conventionnel

Les importants engagements financiers pris par les pouvoirs publics constituent une première victoire pour Nexem. Des avancées concrètes, dont une enveloppe de 500 M€ dédiée à la structuration du secteur, ont été actées par la Conférence des métiers, où nous représentons avec la Fehap, les employeurs associatifs du secteur sanitaire, social et médico-social.

La veille de cette conférence, Nexem et la Fehap tenaient une AG extraordinaire. Les adhérents donnaient alors mandat – à une très forte majorité de 93,7 %, pour Nexem – pour négocier la CCUE. La simultanéité de ce vote avec la Conférence des métiers témoigne que 2022 peut véritablement devenir le "momentum" de l'indispensable refondation de nos métiers.

• **17 février 2022** : les AG extraordinaires de Nexem et la Fehap votent en faveur du mandat de négociation de la CCUE.

• **18 février 2022** : le lendemain, Nexem et la Fehap représentent conjointement les employeurs du secteur à la Conférence des métiers.

Lors de de la Conférence des métiers, nous avons tenu à défendre l'équité et à rappeler la nécessité d'un accompagnement de long terme de l'État et des départements pour reconstruire, avec les partenaires sociaux, une filière professionnelle essentielle à la cohésion sociale de notre pays. Au-delà des revalorisations de salaires, il s'agit de repenser et financer la formation professionnelle, de lutter contre la sinistralité et de répondre à l'immense enjeu que représente l'attractivité de nos métiers.

Les Echos

Nouvelle étape du « Ségur de la santé » avec la revalorisation des travailleurs sociaux

Les professionnels de l'accompagnement médico-social travaillant dans le secteur non-lucratif, dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance ou du droit d'asile, vont à leur tour être revalorisés de 183 euros net par mois. L'Etat va s'impliquer dans la négociation d'une convention collective unifiée pour mieux valoriser les carrières.



« La filière socio-éducative pâtit de salaires médiocres, mais aussi de faibles perspectives de carrière. Elle fonctionne en silos, avec plusieurs conventions collectives vieillottes, et 100.000 à 200.000 travailleurs non-couverts. »

EXTRAIT DE L'ARTICLE
DU 18 FÉVRIER 2022 DES ECHOS.

Focus

Former pour mieux répondre aux besoins du secteur

L'État a consenti un effort bienvenu pour financer, en 2021-2022 dans le cadre du plan de relance, 1000 formations supplémentaires d'aide-soignant et 1110 formations supplémentaires au métier d'accompagnement éducatif et social via notamment la Pro-A (promotion professionnelle par alternance). Cet effort doit, selon nous, être pérennisé pour répondre aux besoins de recrutement. Il convient également de réformer la formation en alternance pour la rendre accessible à nos métiers, s'engager dans les dispositifs de reconversion professionnelle ou encore simplifier les dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE).



UN PLAN D'ACTION ET DE FINANCEMENT

Nexem défend, avec ses partenaires, l'ambition d'un secteur décloisonné pour le sanitaire, médico-social et social, ainsi qu'une reconnaissance économique et sociale de tous ses professionnels. Nous portons concrètement les valeurs de service public et d'intérêt général et participons pleinement, aux côtés de la fonction publique hospitalière, à la politique de santé publique de la Nation.

Un accord doit nécessairement s'assortir d'un plan d'action et de financement. Notre mobilisation pour structurer le secteur et restaurer l'attractivité de nos métiers est entière mais nous avons besoin du cadre et des moyens humains et financiers de l'État et des départements pour investir dans l'utilité sociale de nos métiers, partout sur le territoire.

Nous avons la conviction que l'ensemble de ces investissements permettra de répondre au manque d'attractivité de notre secteur et de résorber ses coûts induits financés in fine par la puissance publique : turn-over et remplacements en CDD ou en intérim, coûts de l'absentéisme et de la sinistralité pour la Sécurité sociale, etc.

Une contribution à la vie des territoires

A travers le pays, le secteur associatif regroupe plus d'1 million de salariés au service des personnes en difficulté, soit l'une des dix premières branches professionnelles nationales en termes d'effectifs. Le soin et l'accompagnement social ne sont pas une mission exclusive de l'hôpital et du service public.

UN GISEMENT D'EMPLOIS

Les effectifs de notre secteur affichent des progressions exceptionnelles et nos emplois sont par essence non délocalisables. Les besoins de personnels sont croissants en raison de l'allongement de l'espérance de vie, la complexification des pathologies, l'amélioration des soins et de l'accompagnement du handicap, la croissance de la demande d'asile ou encore la fragilisation des structures familiales.

L'activité économique des associations est essentielle à la dynamique des territoires ruraux. Inscrites dans une économie physique, réelle, intimement liée aux résidents locaux et à leurs besoins, nos activités constituent souvent un poumon pour l'emploi local et une solution d'insertion de proximité pour les personnes fragilisées ou peu qualifiées. Notre secteur représente plus de 10 % de l'emploi salarié total dans 12 zones d'emploi rurales.

Les chiffres à retenir

4,5 %

C'est la proportion du secteur dans l'ensemble de l'emploi salarié privé en France

33 %

C'est la part des effectifs, dans l'ensemble de l'économie sociale et solidaire (ESS)

6,8 %

C'est la croissance des effectifs du secteur entre 2017 et 2019, contre 2,2 % pour l'ensemble des salariés du secteur privé sur la même période

LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA VALORISATION DES MÉTIERS

Inaugurée fin 2020, la plateforme de vidéos et de podcasts changerdesvies.com lance sa saison 2 en 2022. Les professionnels du soin et de l'accompagnement du réseau Nexem prennent la parole avec passion et fierté pour donner une autre image de leur métier et susciter les vocations.

Parallèlement, le gouvernement lance au printemps 2022 sa campagne de recrutement "Vous aussi, devenez aide-soignant, infirmier, éducateur spécialisé, accompagnant éducatif et social." Nexem a été associée à la préparation de ces spots diffusés au cinéma, à la télévision, sur les radios et réseaux sociaux.



"2022, changeons des vies" : notre plaidoyer pour les élections 2022

2021 marquait le départ d'un rendez-vous démocratique, celui des élections présidentielles et législatives 2022. Nexem a souhaité prendre part à ce moment de débat public si important dans notre pays. L'objectif était de continuer à rendre visibles nos métiers porteurs de sens et d'utilité sociale, à donner la parole à nos professionnels.

La plateforme citoyenne est un appel à contributions et engage une réflexion collective. Elle permet à chacun de prendre connaissance des propositions que nous portons mais également de réagir et de contribuer.

PARMI NOS 32 PROPOSITIONS CONCRÈTES

- **Autonomie - Grand âge** : Renforcer l'encadrement de l'accompagnement. Plutôt qu'une prise en charge de la dépendance, favoriser et prolonger l'autonomie des personnes âgées.
- **Handicap** : Systématiser le financement des dispositifs d'appui à l'autodétermination et/ou au renforcement de la capacité d'agir et de dire des personnes en situation de handicap. Organiser une stratégie de mise en œuvre des engagements de la France pour la classification internationale des handicaps (CIH).
- **Protection de l'enfance** : Clarifier la gouvernance nationale et renforcer la compétence de l'Etat en matière de prévention et protection de l'enfance. Garantir l'équité de traitement sur tout le territoire au moyen d'un référentiel national adapté.
- **Insertion** : Harmoniser et pérenniser les financements des différents dispositifs du champ dédié à la lutte contre les exclusions.
- **Protection juridique des majeurs** : Harmoniser les règles et obligations entre tous types de mandataires. Adopter une politique unifiée notamment par la nomination d'un délégué interministériel à la protection juridique des majeurs (PJM).

LA PLATEFORME CITOYENNE DES ÉLECTIONS 2022 EN CHIFFRES

1 528 visites

17 contributions

13 espaces de concertation

18 commentaires



Les associations de l'action sociale sont en première ligne pour accueillir les personnes fuyant la guerre en Ukraine. Leur mission : accompagner chaque personne, chaque famille arrivée sur le territoire français, leur proposer des solutions face à l'urgence et dans la durée. L'accueil et l'accompagnement opérationnel s'effectuent essentiellement par les associations sur tout le territoire, en lien direct avec les services de l'Etat.

Engagés pour l'avenir de notre secteur



Nos associations adhérentes œuvrent dans cinq grands secteurs : handicap, enfance, grand âge, lutte contre les exclusions, protection juridique des majeurs. Ces secteurs ne doivent cependant pas être envisagés dans une logique de silos. Tous appartiennent aux métiers de l'humain. L'accompagnement des personnes exige de plus en plus la transversalité des secteurs. Le décloisonnement est le sens de notre action pour la modernisation du secteur et de nos activités.

L'innovation sociale au service de l'accompagnement des plus fragiles

INITIATIVES REMARQUABLES ET INNOVANTES : LA PLATEFORME NEXEM

Consciente de la richesse et du dynamisme de son réseau, notre organisation souhaite mieux connaître, valoriser et promouvoir les initiatives de ses adhérents. En 2021, Nexem a fait appel aux porteurs de projet, d'action, de dispositif remarquable ou innovant sur les thèmes de l'inclusion et de la citoyenneté, RH et organisation ou bien encore les systèmes d'information et la data.

L'ACCÉLÉRATEUR 21

21 l'accélérateur d'innovation sociale de la Croix-Rouge française a renforcé son impact en 2021 avec l'entrée au capital de Nexem. La filiale Croix-Rouge française - Nexem Innovation devient l'acteur majeur de l'innovation sociale du secteur sanitaire, social et médico-social. Le programme intrapreneuriat s'adresse à l'ensemble du réseau adhérents Nexem. Le processus de sélection comprendra 4 finalistes adhérents à Nexem, dont 2 lauréats accompagnés pendant 6 mois par les équipes de 21 avec un suivi à l'issue de cette période.

LA PLATEFORME DE L'INNOVATION SOCIALE NEXEM EN CHIFFRES

37 initiatives recueillies

9 associations du secteur du handicap

3 initiatives d'envergure nationale

L'ASSISTANCE AU PROJET DE VIE (APV)

Un dispositif reconnu d'appui à l'autodétermination

Le dispositif d'APV et son métier sont aujourd'hui un véritable levier pour le décloisonnement des secteurs, la transformation de l'offre et l'accès aux droits et à l'autodétermination des personnes fragiles et de leurs proches aidants. En janvier 2022, Nexem a publié un livret qui retrace l'expérimentation et l'évaluation de ce dispositif. Le dispositif APV devrait être bientôt reconnu par les acteurs institutionnels ; le secrétariat d'Etat aux personnes handicapées l'a d'ailleurs intégré à sa feuille de route sur la transformation de l'offre. Notre organisation, aux prémices du projet en 2016, accompagnera son déploiement.



LA RECONNAISSANCE DES DISPOSITIFS D'AUTORÉGULATION POUR LES ÉLÈVES PRÉSENTANT DES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME

L'instruction interministérielle du 3 septembre 2021 relative à la création de dispositifs d'auto-régulation (DAR) pour les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme vise à accompagner les agences régionales de santé (ARS) et les recteurs dans la mise en œuvre des DAR sur la base d'un cahier des charges national. Dès 2015, Nexem s'était associée à l'initiative d'expérimentation d'un DAR, lancée par l'Adapei de la Corrèze et le rectorat de Limoges. Sous le pilotage de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, des DAR ont ensuite été déployés dans plus d'une dizaine d'écoles élémentaires et collèges de la région et, à partir de 2018, une évaluation scientifique du dispositif déployée auprès de trois écoles de la région a été menée par le CRFDP de l'Université de Rouen Normandie. Cette évaluation, pilotée par Nexem, avec le soutien d'AG2R LA MONDIALE, constitue, à ce jour en France, la seule évaluation portant sur l'autorégulation. Le bilan final, avec conclusions et

préconisations, a fait l'objet, à la demande de la délégation interministérielle à la stratégie autisme et neurodéveloppement, d'une présentation au comité de pilotage national des DAR.

Un secteur en proie à de profondes transformations

LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Le programme ESMS numérique a pour enjeu d'accompagner l'évolution des pratiques numériques dans le secteur social et médico-social. Il vise notamment à généraliser l'utilisation du dossier usager informatisé (DUI). En 2021, ce programme se structure en deux temps expérimentaux, dits d'amorçage, qui visent à tester le dispositif et à sélectionner les premiers projets. La phase de mise en œuvre générale s'engage en 2022 avec pour ambition de doter tous les ESMS du DUI. Le référencement des secteurs handicap, grand âge et domicile est aujourd'hui le plus avancé, le programme concerne cependant tous les ESMS. Ainsi, pour les secteurs protection de l'enfance, AHI, protection juridique des majeurs, le référencement ne sera effectif qu'à partir de 2023.

LA RÉFORME DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES ESSMS

La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a missionné la HAS pour refondre le dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS : référentiel et méthodes d'évaluation. Initialement prévue au 1^{er} janvier 2021, cette réforme a été reportée au 1^{er} novembre 2021, puis au 1^{er} janvier 2022 en raison de la crise sanitaire. En décembre 2021, la HAS a cependant annoncé les conséquences de la censure de l'article 52 du PLFSS 2022 prévoyant notamment l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} janvier 2022. Un nouveau dispositif législatif est depuis attendu, ainsi que des décrets modificatifs. En mars 2022, la HAS a amorcé le déploiement du nouveau dispositif d'évaluation de la qualité dans les ESSMS en publiant le premier référentiel national et le manuel d'évaluation.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI EGALIM DANS LES ESSMS

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite "Egalim", représente une opportunité pour prendre en compte des enjeux environnementaux et améliorer la qualité des repas au sein des établissements et services de nos adhérents. A compter du 1^{er} janvier 2022, mettre en place une telle démarche sera obligatoire pour les ESSMS. Dans un courrier du 2 juillet 2021, Nexem a voulu interpeller le ministère des Solidarités et de la Santé et la Direction générale de la cohésion sociale afin que soit pris en compte, par les financeurs, l'impact budgétaire de la loi (hausse des dépenses d'approvisionnement de 20 à 30 % pour des denrées issues de l'agriculture biologique ou sous label de qualité).

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : DÉCRET TERTIAIRE

Le décret tertiaire issu de la loi Elan et de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) est un des leviers pour atteindre les objectifs de transition énergétique et de réduction de la consommation énergétique finale fixée à 50 % en 2050. Les ESSMS dans lesquels sont exercées des activités tertiaires sur une surface de plancher supérieure ou égale à 1 000 m² sont concernés à deux titres : ils participent à la transition énergétique par leur réduction de la consommation énergétique ; ils agissent sur la gestion budgétaire de ce poste de dépense.

Nexem, en collaboration avec l'Anap et en appui des outils de l'Ademe, a sensibilisé ses adhérents aux attendus du décret pour s'y préparer et planifier la première déclaration des données relatives à la consommation énergétique décalée du 30 septembre 2021 au 30 septembre 2022.

LE PLAN D'ACTION EUROPÉEN POUR METTRE EN ŒUVRE SON SOCLE SUR LES DROITS SOCIAUX

Les institutions européennes ont adopté, en novembre 2017, un socle européen des droits sociaux dont les 20 principes sont destinés à relancer l'Europe sociale. Pour les concrétiser, la Commission européenne a diffusé un plan d'action aux nombreuses conséquences pour le secteur sanitaire social et médico-social. Trois objectifs sont à atteindre d'ici 2030 : un taux d'emploi de 78 % de la population âgée de 20 à 64 ans (73 % aujourd'hui) ; une participation de 60 % des adultes à une formation chaque année ; une réduction du nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Nexem a répondu à la consultation de la Commission européenne en insistant notamment sur la transformation de l'offre de services accompagnant les personnes au quotidien, sur la nécessité d'investir dans ces services et sur les enjeux d'attractivité.

UNE STRATÉGIE PARTENARIALE RÉAFFIRMÉE

En 2021, Nexem compte plus d'une vingtaine de partenaires pour accompagner ses adhérents dans leurs problématiques institutionnelles et politiques comme dans la mise en œuvre d'actions partagées en faveur du secteur. Nexem développe également des partenariats destinés à favoriser et développer l'innovation sociale dans son réseau.

- 14 partenaires experts pour compléter l'offre à destination des adhérents et appuyer l'expertise de Nexem : Adecco Medical, l'ANAP, Ayming, Caisse d'Épargne, Jégard Creatis, Le Sens de la Mesure, MAIF, MAILEVA, Mazars Santé, Octime, Ressourcial, RH & Organisation, Sodexo et U.N.ADERE.
- 6 partenaires pour soutenir financièrement et développer l'innovation sociale : l'Avisé, le Cnam, la CNSA, la Fondation OCIRP, KLESIA, La Fonda.
- 2 partenaires institutionnels engagés aux côtés de Nexem pour la structuration du

secteur et la transformation de l'offre : la Croix-Rouge française et UNA.

L'activité partenariale en chiffres

12 nouvelles conventions dont 7 nouveaux partenariats en vue notamment d'accompagner la transformation de l'offre au sein des entités adhérentes de Nexem : conseil juridique, appui à la conduite du changement, politique achats, risques assurantiels, gestion et stratégie immobilière, etc. ;

200 000 € pour le développement de l'innovation sociale ;

40 000 € en soutien à l'action et à l'engagement de Nexem ;

De nombreuses productions mobilisant l'expertise des partenaires : **7** capsules vidéo, **3** Live by Nexem, **8** webinaires, des articles, un guide consacré aux bonnes pratiques assurantielles, une enquête terrain consacrée à la restauration collective...

NEXEM INTÈGRE LA CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT



Stéphane Racz, directeur général de Nexem, a intégré en juin 2021 le collectif de 165 dirigeants sélectionnés pour participer à la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC). L'ambition de ce collectif est de se former aux enjeux climatiques pour placer les entreprises au cœur de la transition écologique et mobiliser les forces économiques de leur secteur. Nexem s'exprimera au nom de ses 11 000 établissements et services adhérents et des publics vulnérables qui représentent 15 % de la population française, soit plus de

10 millions de personnes. Notre organisation valorisera également le rôle, le volontarisme, les ambitions et les initiatives innovantes du secteur de l'ESS pour le climat et la cohésion sociale car les deux sujets vont de pair. Menées entre septembre 2021 à juin 2022, les séances de formation, réflexion collective, d'échanges et de débats doivent aboutir à une feuille de route audacieuse visant la réduction de 55 % de l'empreinte carbone de nos activités. Cette transition inclut aussi l'impératif de protection de la biodiversité et la régénération du vivant.

Chiffres clés



Nos secteurs

- Handicap
- Protection de l'enfance
- Lutte contre les exclusions
- Grand âge
- Protection juridique des majeurs

Nous représentons

11 000
établissements
et services

330 000
salariés

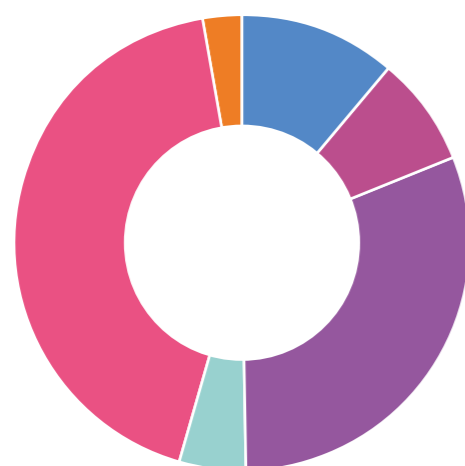
16
délégations régionales

Les adhérents que nous représentons

RÉPARTITION DE NOS ASSOCIATIONS ADHÉRENTES PAR RÉGION

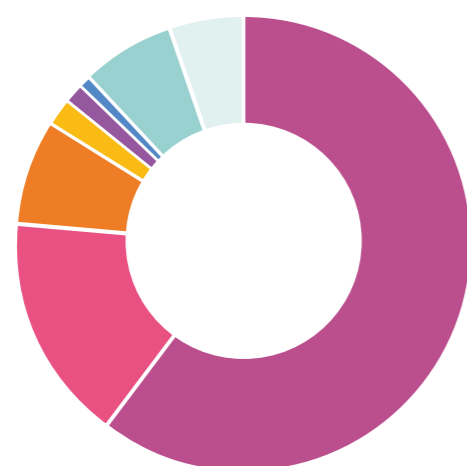


RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PAR TAILLE D'ASSOCIATION



De 151 à 300 salariés 233
 De 301 à 500 salariés 162
 De 50 à 150 salariés 640
 De 501 à 1000 salariés 96
 Moins de 50 salariés 893
 Plus de 1000 salariés 52
Total général 2076

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



Handicap 6170
 Protection enfance 1647
 Insertion 758
 Protection des majeurs 218
 Personnes âgées 146
 Sanitaire 79
 Siège 688
 Autre 514
Total général 10 220

La gouvernance de Nexem : quelques chiffres

8

réunions du bureau Nexem

12

réunions du conseil d'administration Nexem

54

réunions paritaires de négociation
 CCN 66 – 79 - CHRS (CMP, CNPTP, CSI, groupe de travail), de l'AGP 66 (Association gestion paritaire du fonds du paritarisme – CCN 66)

40

réunions de négociations au niveau du Secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif (CPPNI, CPNE-FP, GTP de la CPNE-FP, AFIP (association paritaire de financement des instances paritaires)

39

réunions Opco Santé, commissions paritaires, comités

14

réunions OETH

12

réunions UDES (Commissions des affaires sociales, commission emploi, formation et diversité, commission protection sociale et santé)

41

rendez-vous institutionnels

1 378

réunions en région

439

réunions avec les ARS

Les commissions Nexem

9

réunions pour les commissions Sociale, RH et Emploi-Formation

21

réunions des groupes de travail de la commission RH et de la commission Emploi-Formation

30

réunions pour les commissions sectorielles : Handicap, Protection de l'enfance, Protection juridique des majeurs, AHI, Personnes âgées

2

réunions pour la commission Vie régionale

Les services de Nexem

Nexem vous écoute, vous conseille et vous informe

24

Clubs RH

13 984

consultations écrites

12 451

consultations téléphoniques

192

jours d'audit

La formation

347

sessions de formation dispensées par notre centre de formation

3 183

stagiaires

11

nouvelles formations en 2021 :

- Organiser la coordination des parcours.
- La paie de l'annualisation du temps de travail dans la BASS.
- Evaluation des candidats et intégration des professionnels.
- Saisir les opportunités de financements du FSE+, Ingénierie de projets innovants.

Focus

INDEX ÉGALITÉ FEMME/HOMME

Nexem a obtenu en 2021

87/100

Nexem soutient la démarche du gouvernement visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes au sein de l'entreprise. Notre organisation professionnelle reste déterminée à poursuivre sa démarche d'amélioration continue et la concertation avec ses partenaires sociaux dans l'optique d'atteindre le score de 100/100.



organisation.nexem.fr
3, rue au Maire - 75003 Paris
Mail : nexem@nexem.fr - Tél. : 01 55 45 33 00

Suivez-nous sur   